

CAP des Contrôleurs – 6 mars 2018

Solidaires CCRF & SCL était représenté par May-Lan FLORENTIN (DDPP 94), Marie-Céline GALVEZ (DDPP 50) et Ludovic DUFOSSET (DDPP 77).

Ordre du jour

- Exploitation du tableau des mutations 2018 ;
- Questions diverses.

Au préalable, les élus SOLIDAIRES ont lu la déclaration liminaire suivante

Madame la Présidente,

SOLIDAIRES CCRF & SCL souhaite obtenir des réponses aux questions suivantes :

1) Concernant les fiches de poste mises en ligne sur Géci à l'attention des agents qui ont fait une demande de mutation, nous avons noté des incohérences :

- Des fiches en surnombre par rapport aux postes vacants (signe qu'il y a de réels besoins !!!) ;
- Des fiches non communiquées ou communiquées trop tardivement à savoir bien au-delà de la date limite de renonce (publication du 9 au 26 février 2018).

Pour SOLIDAIRES, ces fiches ne présentent aucun intérêt comme nous l'avons toujours affirmé et sont loin « d'éclairer les personnels », comme envisagé par l'Administration. Elles ont même un effet inverse... la Pratique Commerciale Trompeuse (PCT) se poursuit !

2) L'Administration s'était engagée à publier la composition des jurys de concours dès mars 2017. En janvier dernier, constatant que ce n'était toujours pas le cas, elle avait pris l'engagement de remédier à cette situation rapidement.

3) Alors que la charge de travail des agents augmente et ne risque pas de baisser à l'avenir (droit au contrôle, Point d'Entrée Désigné, ...), que l'actualité démontre l'importance de l'action de la CCRF (Nutella, Lactalis, ...) et réclame son omniprésence, on constate que les effectifs des promotions 2018/2019 sont annoncés en baisse et ne couvriront même pas les départs en retraite.

Alors qu'il y a un besoin de plus en plus important de renforcer notre action, ce qui s'illustre à chaque crise, la politique menée va à l'encontre de ce besoin. SOLIDAIRES CCRF & SCL vous demande quelle est la pertinence de cette politique de ressources humaines qui empêche la DGCCRF de fonctionner ?

4) L'Administration avait indiqué lors de la précédente CAP en janvier dernier sa méconnaissance de mise en œuvre du télétravail en direction et reconnu qu'il faudrait faire un recensement des pratiques locales notamment.

Envisagez-vous un tel recensement afin de faire un premier bilan et ainsi assurer une égalité de traitement des agents à l'accès au télétravail ?

La nouvelle directrice du personnel, Coralie Oudot a répondu :

- 1) L'administration est favorable à la publication des fiches de poste et trouve que cela constitue un éclairage essentiel pour les agents. Pour preuve, les 174 fiches ont donné lieu à 3 800 consultations. Elle constate cependant que certains ajustements doivent être faits : retard dans la publication, surnombre de fiches pour certaines résidences, ...
- 2) Le principe de la publication des jurys de concours n'est pas remis en cause. Une réflexion plus large est, par ailleurs, en cours avec le bureau sectoriel sur le processus complet des concours et du recrutement.
- 3) « S'agissant des effectifs, 45 suppressions de postes sont demandées à la DGCCRF. Il faut assumer ces suppressions d'emplois et ces ajustements s'effectuent notamment au travers des volumes de recrutement et de l'examen des demandes d'accueil en détachement. »
- 4) Le bureau 2A mène actuellement une étude sur le télétravail des agents CCRF. Une circulaire est en préparation dans le but d'harmoniser les pratiques entre DDI, DIRECCTE, AC et Services à compétence nationale.

1 - Exploitation du tableau des mutations 2018

Vous trouverez en pièce jointe le tableau des demandes après renonciation et exploitation de ce jour Mess2018-14 (3).

55 agents avaient demandé des mutations pour un total de 132 vœux initiaux. 20 renoncations totales ou partielles ont été enregistrées. **24 mouvements ont été prononcés.**

Mme Oudot a proposé le principe de réexamen des demandes de mutation en fonction de nouveaux éléments dont elle aurait connaissance et en tenant compte de la nouvelle répartition des effectifs cibles à paraître en juin 2018.

Notre commentaire : !!!

Nous rappelons que les tableaux de mutation restent exploitables jusqu'à la fin de l'année.

2 - Informations diverses

Examen de B en A pour 2017 :

L'arrêté d'organisation de l'examen professionnel de B en A vient d'être publié.

L'instruction correspondante est parue sur Géci ce matin,

L'Administration a attiré l'attention sur la **date limite d'inscription fixée au 26 mars.**

Examen de B en A pour 2018 :

Le calendrier initial prévu est maintenu.

La prochaine CAP des Contrôleurs devrait se tenir le 21 juin 2018.

Les élus SOLIDAIRES CCRF & SCL

Ludovic DUFOSSET (01.64.41.37.12)

May-Lan FLORENTIN (01.45.13.89.59)

Marie-Céline GALVEZ (02.50.80.40.52)